
Don du citoyen Dourneau, département de l'Yonne, qui fait hommage à la Convention d'un hymne à l'Éternel, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don du citoyen Dourneau, département de l'Yonne, qui fait hommage à la Convention d'un hymne à l'Éternel, lors de la séance du 11 floréal an II (30 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 488;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28631_t1_0488_0000_10

Fichier pdf généré le 30/03/2022

tant à la fois des fleurs, des fruits imparfaits, des fruits mûrs.

Les tyrans avaient conçu le projet aussi profondément atroce que lâchement absurde de nous vaincre par la faim; ils entreprirent la circonvallation de la France, mais les tyrans n'avaient pour eux ni la providence qui les abhorre, ni la nature qui sourit à la liberté qui est son ouvrage, et nous avions pour nous et le courage de nos soldats et la vertueuse habitude qu'a le peuple des sacrifices. Des sacrifices que la liberté nous a commandés, nous les avons tous faits avec plaisir. Nos soldats ont fait lever le siège de la France, et la nature même a reçu l'impulsion du génie révolutionnaire. Précoce, cette année, au-delà de toute attente, elle a répandu sur sa surface tous les feux qu'elle recèle dans ses flancs nourriciers. Les récoltes, devenues si nécessaires par les criminelles entreprises de nos ennemis, la nature, cette année, nous les offre un mois plus tôt que les années ordinaires. On dirait qu'elle s'est levée en masse toute entière pour seconder les efforts des amis de la liberté. L'épi, le raisin s'épanouissent, l'olive s'offre, et le laurier, qui ne se flétrit jamais fleurit partout sur nos rivages.

Loin de nous la superstition honteuse, loin de nous les corporations politiques qui prétendent au dangereux privilège d'un commerce particulier avec l'éternel, mais honorons la providence de la République, et disons aux tyrans et à leurs esclaves: redoublez vos efforts, si vous l'osez; nous méprisons l'or et nous avons du fer, du blé, et des soldats ».

LANGLADET, LAVAL, JOINE, BANCAL, ESTÈVE,
CAUGEAU, PROMPT, LARMAND aîné, CAUVAL,
ROQUEPLANE, SAINTPIERRE, PAULIP, THOMAS.

Les objets désignés dans la lettre sont déposés sur le bureau. L'assemblée applaudit (1).

3

Le citoyen Aristide-Valcour fait hommage à la Convention d'un drame dont il est l'auteur, intitulé *Discipline républicaine*.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (2).

[Paris, 10 flor. II] (3).

« Citoyen président,

Propager les principes sacrés de la liberté, surtout au théâtre, est pour l'homme de lettres un devoir indispensable.

Je me suis efforcé de le remplir, sans interruption depuis 1789.

Je prie la Convention nationale d'agréer l'hommage de mon dernier ouvrage (*La discipline républicaine*).

J'ai attendu, pour le lui offrir, que son succès fût assuré et que l'assentiment général des républicains m'eût prouvé qu'il n'était pas indigne de lui être présenté. S. et F.

Vive la République ».

Aristide VALCOUR.

(1) *Mon.*, XX, 352.

(2) P.V., XXXVI, 235. B^{tn}, 14 flor. (2^e suppl.); *J. Fr.*, n^o 584; *J. Mont.*, n^o 169. Rien dans les procès-verbaux du Comité.

(3) F 17^A 1010^B, pl. 5, n^o 3091.

4

Le citoyen Dourneau, du département de l'Yonne, fait également hommage d'un hymne à l'Eternel (1) qui respire le patriotisme et le républicanisme et démontre l'erreur criminelle des atéistes (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (3).

5

La Société populaire d'Ablois invite la Convention à rester à son poste. Dans cette commune l'église a été changée en temple de la Raison; l'argenterie, le fer et le cuivre ont été portés au district; elle a fait remettre au magasin militaire du district d'Epernay des effets pour nos frères d'armes; elle fait une offrande patriotique de 224 l. 8 s. en numéraire, et 304 l. en assignats. Elle demande que le nom de cette commune, appelée autrefois Saint-Martin-d'Ablois, soit changé en celui d'Ablois seulement.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de division et d'instruction publique (4).

6

La Société populaire de Ottmarsheim, qui a démasqué et fait arrêter le scélérat Thiry (5) qui se disoit représentant du peuple, félicite la Convention sur ses pénibles travaux, applaudit au décret qui rend les droits précieux de citoyen aux hommes de couleur, la remercie de l'énergie qu'elle a montrée en dévoilant la conspiration qui devoit écraser la représentation nationale et la liberté. Elle demande l'envoi dans ce département des députés montagnards, et qu'on lui donne les bustes des martyrs de la liberté, Lepeletier et Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité de salut public (6).

7

Le citoyen Castagnier, capitaine de vaisseau, chargé des armemens de la République, de Cette et Agde, annonce qu'ayant fait connoître les besoins de nos armemens au Port-la-Montagne (7), tous les braves Républicains se sont

(1) P.V., XXXVI, 235. B^{tn}, 14 flor. (2^e suppl.); *J. Mont.*, n^o 169.

(2) F 17 1207, n^o 3112.

(3) P.V., XXXVI, 235. Rien dans les procès-verbaux du Comité.

(4) P.V., XXXVI, 236. B^{tn}, 13 flor. et 14 flor. (2^e suppl.). Dép. de la Marne.

(5) Voir 3 germ., n^o 58.

(6) P.V., XXXVI, 236. B^{tn}, 13 flor. Dép. du Haut-Rhin.

(7) Toulon, Var.